

Règlement du jeu

«Gagnez peut-être 20 mois de produits cosmétiques Daniel Jouvance»
du 5 novembre 2009 au 31 mai 2010

ARTICLE 1 : Société organisatrice

La société Océanthal, (ci après "Océanthal") SARL au capital de 609 760 Euros, dont le siège social est situé au 66, boulevard des Océanides – BP 88 – 44380 PORNICHET, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Nazaire sous le numéro B 350 735 700, organise en France un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé «Gagnez peut-être 20 mois de produits cosmétiques Daniel Jouvance» qui se déroulera du 5 novembre 2009 au 31 mai 2010 inclus.

ARTICLE 2 : Personnes concernées

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique majeure, domiciliée en France métropolitaine (Corse incluse), visitant le site Internet www.thalasso-danieljouvance.com pendant la période de déroulement du jeu, à l'exclusion du personnel de Océanthal et des entreprises ayant collaboré à l'organisation de ce jeu ainsi que leurs familles (ci-après "le Participant).

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le Participant et de son application par Océanthal.

ARTICLE 3 : Modalités de participation

La participation à ce jeu n'est soumise à aucune obligation d'achat.

Pour participer au tirage au sort, il suffit de:

- se connecter sur le site www.thalasso-danieljouvance.com pendant la période de participation au jeu,
- de dûment remplir en ligne le bulletin de participation en indiquant vos nom, prénom, adresse postale, adresse mail et date de naissance puis de l'enregistrer au plus tard avant le 31 mai 2010 ;

un bulletin de participation papier est également disponible sur simple demande sur place au Centre de thalasso-thérapie,

- de répondre aux questions permettant de déterminer le profil de thalasso-thérapie vous correspondant.

A l'issue du jeu, nous vous offrons la possibilité d'inviter jusqu'à quatre ami(e)s à participer au jeu. Pour cela, vous devez communiquer le prénom et l'e-mail de quatre ami(e)s qui recevront une invitation pour participer au jeu.

Vous avez la possibilité de terminer le jeu sans inviter vos ami(e)s.

Les adresses e-mail de vos ami(e)s que vous nous transmettez ne sont pas conservées dans notre fichier. Océanthal n'assure dans ce cas qu'une opération technique de transfert de l'invitation à participer au jeu.

Vos ami(e)s sont alors clairement informé(e)s de l'identité (nom et prénom) de la personne qui leur fait bénéficier de cette invitation et pourront à leur tour, s'ils (elles) le souhaitent, inviter d'autres personnes à participer.

Vos ami(e)s parrainé(e)s peuvent, à l'occasion de leur participation et si elles le souhaitent, s'inscrire à notre newsletter, et recevoir nos offres privilèges.

Une personne déjà inscrite ne peut pas être invitée.

La participation à ce jeu est, de manière générale, limitée à une seule inscription par personne (même nom et même adresse postale).

Il est, par ailleurs, rigoureusement interdit de procéder à des captations d'e-mails, d'inscrire des ami(e)s fictifs ou n'ayant aucun lien avec la personne participante.

ARTICLE 4 : Désignation des gagnant(e)s et dotations mises en jeu

Ce jeu donnera lieu à la désignation par tirage au sort dans l'ordre établi ci-dessous de 5 gagnants, sous le contrôle d'un huissier de justice chargé de vérifier la régularité des opérations :

1^{er} lot :

20 mois de produits cosmétiques offerts d'une valeur de 2000€*, soit la valeur de 2000€* de produits cosmétiques Daniel Jouvance à choisir par le/la gagnant(e) et livrés en 2 fois.

2^{ème} lot :

un lot de 20 produits cosmétiques d'une valeur globale de 517€*

Aquamondi Maroc :

- 1 Huile Sensuelle de Beauté – Corps et Cheveux
- 1 Soin Gommant Oriental pour le Corps
- 1 Douche Soyeuse Orientale
- 1 Masque Loukoum Visage
- 1 Bougie Parfumée Aquamondi Maroc
- 1 Crème Délice Corps

Aquamondi Maroc Bretagne :

- 1 Gel Nettoyant Reminéralisant Visage
- 1 Masque Reminéralisant Visage
- 1 Masque Shampoing Fortifiant Cheveux
- 1 Bains d'Algues de Bretagne
- 1 Douche Lissante Reminéralisante

Océalgue Minceur :

- 1 Soin Exfoliant Thermo-Drainant
- 1 Caféin'Algue Anti-Cellulite Intensif
- 1 Caféin'Algue Chrono-Minceur Nuit

Symbiocéa :

- 1 Soin de Jour – Force Vitale
- 1 Soin de Nuit – Sérénité Active

Physiomarine Beauté Structure Fermeté :

- 1 Spray d'Eau Physiomarine Pure
- 1 Crème Raffermissante de Jour Visage et Cou
- 1 Soin de Nuit Raffermissant Régénérant
- 1 Soin Restructurant Contour des Yeux

3^{ème} lot :

Un bain multisensoriel aux algues suivi d'un modelage "Grand Cérémonial"...2 heures de ressourcement absolu. Un bon cadeau sera envoyé au gagnant, ce dernier le présentera lors de son arrivée au Centre de thalassothérapie. Valeur : 182€*

4^{ème} lot :

Un bon cadeau de produits cosmétiques Daniel Jouvance
Valeur : 150€*

5^{ème} lot :

Les 6 produits de la gamme Aquamondi Bretagne.
Valeur : 100€*

- 1 douche lissante reminéralisante
- 1 bain d'algues de bretagne
- 1 pot de sels de bain relaxants
- 1 bougie parfumée
- 1 gel nettoyant reminéralisant visage
- 1 masque réminéralisant visage

*Sur la base du prix tarif 2010

Le soin est à réserver et effectuer au plus tard jusqu'au 31 décembre 2010.
Les dates du soin sont laissées à la discrétion du gagnant (hors périodes de vacances scolaires, ponts et jours fériés).
Les frais d'envoi des produits cosmétiques Daniel Jouvance sont compris dans les lots.

Océanthal se réserve la possibilité de remplacer les lots initialement prévus par d'autres lots d'une valeur et de caractéristiques équivalentes, et ce sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Les gagnants acceptent expressément que leur photo et leur identité soient utilisés par Océanthal à des fins promotionnelles ou purement informatives en relation directe avec le jeu sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

ARTICLE 5 : Contrôle par huissier

Le tirage au sort qui désignera les gagnant(e)s aura lieu le 3 juin 2010, sous contrôle de la SCP Xavier LE CLEC'H, Huissiers de justice associé, 15 rue St Michel, BP 15, 56120 JOSSELIN.

ARTICLE 6 : Modification du jeu

Océanthal se réserve le droit, pour quelque raison que se soit, de modifier, reporter, proroger, suspendre ou annuler le jeu sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les Participants.

ARTICLE 7 : Remise des dotations

Les gagnant(e)s seront avisé(e)s par e-mail avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la clôture des opérations de la nature du lot qu'ils ou elles ont gagné et recevront ce lot par voie postale dans un délai de 3 mois à compter de la clôture des opérations.

Si les coordonnées d'un(e) gagnant(e) sont inexploitable (incomplètes, erronées...), ce(tte) dernier(e) perdra le bénéfice de son lot.

A défaut d'acceptation ou de confirmation expresse dans un délai d'un mois à dater de l'accusé de réception, le silence du gagnant vaut renonciation pure et simple de son lot. Ce lot pourra être attribué à un gagnant suppléant désigné dans les mêmes conditions que celles définies ci-dessus ou à une oeuvre de bienfaisance reconnue, s'il n'a pu être remis au gagnant suppléant.

Les lots ne pourront pas donner lieu à une équivalence en valeur monétaire, à un remboursement ou à un échange.

Le gagnant du 1^{er} lot aura la possibilité de choisir les produits de son choix dans le catalogue Daniel Jouvance et le feuillet tarif (envoyés après confirmation de sa part). Le gagnant recevra son lot lors d'une 1^{ère} livraison au plus tard le 15 août 2010 et lors d'une 2^{ème} livraison au plus tard le 15 juin 2011.

ARTICLE 8 : Données personnelles

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du jeu sont traitées par Océanthal afin de procéder à la bonne gestion du jeu (notamment, l'information des gagnants et envoi des lots) ainsi qu'à des fins de gestion de la relation client et de prospection.

Pour permettre aux Participants de recevoir des offres de nos partenaires, la Société Organisatrice peut-être amenée à leur communiquer ces informations.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant en écrivant à l'adresse suivante Thalasso Daniel Jouvance – 66 bd des Océanides – BP 88 – 44380 PORNICHET – France.

ARTICLE 9 : Liste des gagnant(e)s

La liste des gagnant(e)s pourra être obtenue après le 4 juin 2010 sur simple demande écrite adressée à Thalasso Daniel Jouvance – 66 bd des Océanides – BP 88 – 44380 PORNICHET, accompagnée d'une enveloppe pré-timbrée et adressée.

ARTICLE 10 : Frais de participation

Les frais de participation réellement engagés et de règlement seront remboursés sur demande écrite adressée à Thalasso Daniel Jouvance – 66 bd des Océanides – BP 88 – 44380 PORNICHET sur la base forfaitaire :

- du temps de connexion nécessaire pour la consultation et la validation de la page web «Gagnez peut-être 20 mois de produits cosmétiques Daniel Jouvance» estimé à 8 minutes, au tarif maximum proposé par les opérateurs, par minute et hors abonnement (justificatif de la connexion Internet à fournir).

En l'état actuel des offres de services et de la technique, il est expressément convenu que tout accès sur le site www.thalasso-danieljouvance.com, s'effectuant sur la base d'une connexion gratuite ou forfaitaire offerte par le fournisseur d'accès à internet du Participant, ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'accès à internet est contracté dans l'intérêt général du Participant sans que la connexion au site ne lui occasionne de frais ou débours supplémentaires.

- d'un courrier affranchi au tarif lent en vigueur (poids inférieur à 20 grammes).

ARTICLE 11 : Règlement

Le règlement du jeu «Gagnez peut-être 20 mois de produits cosmétiques Daniel Jouvance» est déposé chez SCP GRAND-DELAUNAY-BARIL, Huissiers de justice associés, 11 place du loch, BP 50302, 56403 AURAY Cedex.

Une copie du règlement peut-être obtenue gratuitement sur simple demande écrite auprès de Thalasso Daniel Jouvance – 66 bd des Océanides – BP 88 – 44380 PORNICHET.

Le présent règlement peut-être consulté à tout moment sur le site www.thalasso-danieljouvance.com, pendant la période de participation du jeu.

ARTICLE 12 : Litiges et responsabilités

La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques mais également des limites d'internet notamment en ce qui concerne les performances ou les dysfonctionnements techniques, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.